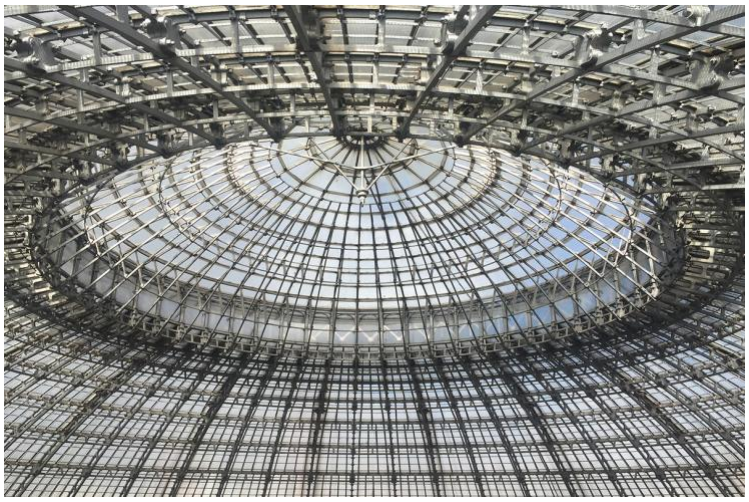

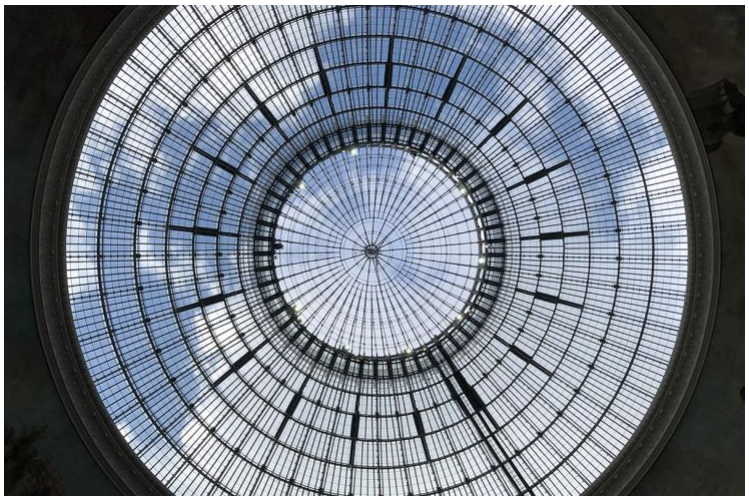

Bourse de Commerce

Lieu : 2 rue de Viarmes, Paris Ier

Architecte : Pierre-Antoine Gatier (ACMH), Tadao Ando Architectes Associés, NeM Architecture

Maître d'ouvrage : Collection Pinault

Lot : Structures, verrières, ouvrages spéciaux

Mission : Diagnostic structurel de la coupole, conception et suivi de réalisation du clos-couvert et des parois vitrées intérieures

Date : 2016-2019

L'ouvrage existant est constitué de l'ancienne Halle au blé, bâtiment concentrique en maçonnerie du XVIIIe siècle et d'une coupole qui couvre la cour intérieure. L'ensemble est attribué à la Bourse de Commerce en 1885. Elle fait restaurer le bâtiment après son incendie et lui donne la forme qu'on lui connait aujourd'hui : les galeries sont fermées par une maçonnerie en brique et les bâtiments sont rhabillés en pierre. La coupole en fonte et en verre est modifiée. La Chambre de commerce exploite les lieux jusqu'en 2016.

Le projet prévoit l'installation d'une partie de la Collection Pinault grâce à une concession accordant la jouissance des lieux appartenant à la Mairie de Paris. Ce projet nécessite la restauration et la transformation des espaces.

La cour intérieure est un espace non chauffé dans la configuration existante. Le projet prévoit de la transformer en espace d'exposition dont l'ambiance intérieure sera régulée.

La coupole est un ouvrage exceptionnel dont la structure constitue le premier exemple d'une utilisation structurelle du métal à cette échelle et pour un ouvrage de bâtiment. La charpente de la coupole et la fresque sur la face intérieure en partie basse de celle-ci sont classés Monuments Historiques depuis 1989.

L'ossature de la verrière de la coupole est constituée de montants ou chevrons et de cornières en acier fixées sur les entretoises de la charpente par des attaches ponctuelles. Les verres sont disposés de façon à constituer un tuilage. Le projet de remplacement reproduit la disposition existante avec l'objectif d'améliorer significativement les performances.

Les ouvrants sont remplacés par des dispositifs de même nature équipés d'une motorisation reliée à la GTC (fonction de ventilation centralisée) et au CMSI (fonction de désenfumage lié à la sécurité incendie).

Le principe du remplacement de la verrière du lanterneau est semblable à celui prévu pour la coupole : les verres sont disposés pour constituer un tuilage. Cette disposition sera reproduite, mais à la différence de la coupole, les verres seront posés directement sur la structure du lanterneau.

T/E/S/S a été en charge d'abord du diagnostic de la charpente métallique et de la verrière existantes dans le cadre de l'étude de faisabilité. Puis, des études de conception et de restauration de ces ouvrages pour pouvoir abriter les collections et le public, et y organiser une programmation mêlant arts plastiques, musique, théâtre, littérature et cinéma.